



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2023_17_10

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 22 Mars 2023

Présents : 13

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUISET Jimmy, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LARPE Pascal, LABUSSIÈRE Patricia

Votants : 13

Absent(s) : BONNAMY Jordane, ADAM Olivier

**Objet : Panneaux
photovoltaïques**

Secrétaire de Séance : Jimmy GUISET

Objet : projet de parc photovoltaïque au sol couplé à un atelier ovin viande

Dans la perspective de contribuer au développement d'énergies renouvelables sur son territoire, la commune de Torsac souhaite favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

La société Générale du Solaire a identifié des parcelles sur la commune de TORSAC sis Le Plantier, afin d'y réaliser une unité de production photovoltaïque au sol couplé à la création d'un atelier ovin viande.

Madame BREARD, Maire de TORSAC, rappelle le souhait de la commune de s'inscrire dans la dynamique de la transition écologique et de la nécessité de produire des énergies propres.

La mise en valeur de ces terrains constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique de la commune, de l'agglomération et pourra éventuellement contribuer à apporter des rentrées fiscales supplémentaires pour le budget des collectivités.

Madame BREARD précise que ce terrain cadastré section E, composé des parcelles n° 667, 680 et section ZK n°129 d'une superficie totale d'environ 8,7 ha sera loué sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans entre le propriétaire et la société Générale du Solaire (ou une de ses filiales).

Le parc photovoltaïque sera constitué de structures portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs onduleurs, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un ou plusieurs postes de livraison électrique, ainsi que de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés, le tout clôturé et sécurisé.

Entendu cet exposé et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la poursuite du projet porté par la société Générale du Solaire d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, adossé à un atelier ovin viande, lui-même porté par un agriculteur de la commune, sur la commune de TORSAC.
- adaptera son règlement d'urbanisme sur la zone concernée afin d'autoriser la construction dudit parc.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 27/03/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le
Affiché le..... - 4 AVR. 2023